

Contrat d'adhésion au dispositif du partenariat C+ 2025

À renvoyer avant le 15 mars 2025

Nom et Prénom du responsable :

Nom de la structure :

Désignation de l'activité principale :

Désignation des autres activités pour lesquelles vous souhaitez adhérer :

.....

.....

Adresse structure :

Ville :

Adresse propriétaire (si différente) :

Ville :

Email :

Site internet et/ou nom page Facebook :

Téléphone fixe et portable :

J'accepte que ces données soient collectées à des fins non commerciales (RGPD - voir page 16*)

Oh oui ! J'adhère au *partenariat* en 2025, j'accepte les conditions générales de vente et je remplis la fiche d'information en page suivante.

DÉTAILS DES PRESTATIONS	TARIFS TTC	COCHER
Adhésion au dispositif partenariat C+ Tarif de base, par an, pour une seule structure	80 €	<input type="checkbox"/>
Adhésion au dispositif partenariat C+ Tarif de base, par an, pour une structure supplémentaire	20 € x _____	
Adhésion au dispositif partenariat C+ Tarif pour les partenaires extérieurs au territoire de Carcassonne Agglo par activité par an*	110 €	<input type="checkbox"/>
Kit de bienvenue	OFFERT	<input checked="" type="checkbox"/>
Achat d'un kit média (p.16)		
Bannière Web	100 €	<input type="checkbox"/>
Campagne Web	100 €	<input type="checkbox"/>
Total	_____	€

Exemple : J'ai un hôtel restaurant : 80 € + 20 € = 100€

J'ai 1 chambre d'hôtes (avec 4 chambres) et 2 meublés de tourisme :
80€ + 20€+20€ = 120€

*Hébergeurs, une adhésion à la démarche qualité pourra être demandée.

Date :

Signature :

**Le présent contrat est conclu pour l'année civile en cours.
De la date de signature du contrat au 31 décembre 2025**

Dites-nous en plus sur votre offre

- Je suis accessible au handicap moteur
- Je suis à moins de 5 km du canal du Midi

Cochez les services de l'office de tourisme qui vous intéressent et nous vous recontacterons

- Accompagnement numérique
- Un label :
 - Accueil Vélo
 - Vignobles & Découvertes
 - Tourisme & Handicap
- La vente de mes produits en boutique

Bulletin à renvoyer à :

Office de Tourisme Grand Carcassonne, 1 rue Pierre Germain - 11000 Carcassonne

accompagné du règlement par **CHEQUE** à l'ORDRE de :
OFFICE DE TOURISME GRAND CARCASSONNE

ou par **VIREMENT** IBAN FR76 1007 1110 0000 0020 0263 927
Bénéficiaire : **NOM DE VOTRE STRUCTURE** - PARTENARIAT C+

ou à remplir
en ligne



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CONTRAT DE PARTENARIAT

✓ À conserver

Les présentes conditions ont pour objet de définir les modalités et conditions de ventes des contrats de partenariats prestataires et des espaces publicitaires entre l'Office de Tourisme Grand Carcassonne - situé 1 rue Pierre Germain, 11000 CARCASSONNE et une personne morale ou physique nommée le "partenaire".

Les modalités et conditions sont applicables du 01/01/2025 au 31/12/2025.

ARTICLE I CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTENARIATS

- 1- Toute adhésion **devient ferme et définitive dès lors que l'office de tourisme reçoit le contrat de partenariat rempli, signé et réglé par le prestataire.** - Celui-ci devient alors PARTENAIRE de l'Office de Tourisme Grand Carcassonne.
- 2- Les **hébergeurs, professionnels ou non-professionnels**, se doivent de fournir la copie de leur **déclaration** en mairie ou toute autre pièce justificative relative et la **décision de classement à jour** lorsque l'hébergement est classé.
- 3- Les **activités de loisirs** s'engagent à communiquer leur extrait KBIS ou justificatif équivalent ainsi que leur **assurance professionnelle**.
- 4- Tous les autres prestataires fournissent la copie de leur **déclaration d'activité**.
- 5- Les informations communiquées par le partenaire lors de la signature du contrat engagent le responsable de la structure. **En aucun cas l'office de tourisme ne sera tenu pour responsable des erreurs ou de fausses déclarations.**

- 6- L'achat d'un espace publicitaire seul ne donne pas le statut de partenaire de l'Office de tourisme.
- 7- L'office de tourisme peut **mettre un terme ou suspendre l'adhésion** à tout moment en cas de non-respect du contrat et de tout manquement à la politique de qualité exigée.
- 8- L'office de tourisme garantit la promotion des partenaires mais **ne peut garantir en aucun cas un taux de remplissage**.
- 9- Le PARTENAIRE **autorise** l'office de tourisme à utiliser **les photos** de son établissement qu'il lui a transmises pour toute communication de promotion touristique.

ARTICLE II TARIFICATIONS

- 1- Les tarifs 2025 sont tous mentionnés en euros TTC et détaillés dans le tableau ci-contre.
- 2- Les tarifs des encarts publicitaires sont indiqués hors maquettage.

ARTICLE III ESPACES PUBLICITAIRES

- 1- La réservation d'un espace publicitaire, quel qu'il soit, doit faire l'objet d'un bon de commande dûment complété et signé.
- 2- Les documents à fournir pour ces espaces doivent impérativement être délivrés auprès de notre service communication dans les délais impartis par celui-ci (au plus tard 20 jours avant l'édition) et au format souhaité.
- 3- Les commandes ne seront fermes et définitives que lorsque nos services auront validé et confirmé par écrit au prestataire les encarts, la disponibilité des emplacements et dates.
- 4- L'office de tourisme se réserve le droit de refuser tout encart publicitaire si celui-ci, de par sa nature, son contenu, son texte ou sa présentation se révèle être contraire à la politique de qualité exigée et si celle-ci était susceptible de provoquer des contestations de la part d'un tiers.

ARTICLE IV FACTURATION

- 1- Le paiement s'effectue soit :
 - en espèces,
 - par chèque à l'ordre de : OTC OFFICE DE TOURISME GRAND CARCASSONNE,
 - ou par virement IBAN (*voir page 15*)
- 2- Les factures sont envoyées par mail ou par courrier dès réception du règlement.

ARTICLE IV RÉSILIATION

- 1- Les deux parties se réservent la possibilité de résilier de manière anticipée et unilatérale le présent contrat à tout moment sans motif et ce par courrier en respectant un délai de 15 jours. Aucun remboursement n'est possible.
- 2- Les deux parties s'engagent à toujours se comporter l'une envers l'autre comme des partenaires loyaux et de bonne foi et notamment à s'informer mutuellement de toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer.
- 3- Tout litige n'ayant pas trouvé d'accord à l'amiable relèvera de la compétence des tribunaux car le présent contrat est régi et interprété par les lois françaises.

ARTICLE V RGPD

Le Règlement Général pour la Protection des Données vise à renforcer les droits des citoyens de l'Union européenne concernant l'utilisation de leurs données personnelles. Pour bénéficier de nos newsletters pro et afin que l'Office de Tourisme Grand Carcassonne puisse promouvoir votre activité touristique à travers nos supports de communications, nous avons obligatoirement besoin de votre accord. Vous trouverez cette mention légale au bas du contrat d'adhésion au dispositif du Partenariat C+.

*N'oubliez pas de cocher cette case pour valider votre consentement.

Faute d'accord de votre part, nous ne pourrions malheureusement communiquer aucune information concernant votre activité.



+ d'infos sur la mention d'information :
<https://www.grand-carcassonne-tourisme.fr/espace-pro/devenez-partenaire-c/>